



COMMUNIQUE DE PRESSE

Nombre de pages incluant celle-ci : 4
Namur, le 6 septembre 2017

FETES DE WALLONIE

Toutes les infos pratiques : fermeture de l'Hôtel de Ville, suppression du marché hebdomadaire, mesures liées à la consommation d'alcool,...

Ouverture / fermeture de l'administration communale

Les services communaux (*) seront fermés **du vendredi 15 septembre (12h) au lundi 18 septembre inclus**.

La **Maison des Citoyens** (**) sera ouverte ce samedi 16 septembre de 8h30 à 11h30, comme les autres samedis : uniquement sur rendez-vous préalable au 081 246 000

(*) Les bibliothèques communales seront fermées du vendredi 15 toute la journée au lundi 18 inclus.

(**) Cas particulier, comme chaque année, des mesures seront prises pour permettre les démarches indispensables par les entreprises de pompes funèbres, le samedi et le lundi.

Marché hebdomadaire

Le marché du samedi matin sera **supprimé** ce samedi 16 septembre

Mobilité

Comme chaque année, le périmètre des fêtes sera mis en piétonnier et **diverses facilités** seront proposées pour accéder aux fêtes et pour en revenir en toute sécurité, notamment :

- facilités de stationnement dans les parkings
- opération « bus de nuit » proposée par le TEC Namur-Luxembourg
- taxiTEC
- offre renforcée pour les trains SNCB
- opération Sauvetage proposée par l'association Excepté Jeunes
- facilités pour les personnes à mobilité réduite (stationnement spécifique, toilettes accessibles, RDV festifs)

A ce titre, les Fêtes de Wallonie namuroises se sont vues octroyer, pour la troisième année consécutive, le label « **backsafe** » par l'Agence wallonne pour la Sécurité routière (AWSR) compte tenu des initiatives prises pour favoriser les retours à domicile en toute sécurité.

Les facilités et les mesures de circulation/ stationnement sont détaillées sur le site de la Ville de Namur (www.ville.namur.be). >> Cliquez ici pour accéder directement à la page spécifique

NOUVEAUTÉ : Dans le cadre de l'organisation du feu d'artifice et pour des raisons de sécurité, les ponts de Jambes et des Ardennes seront totalement fermés à la circulation des véhicules de 21h à la fin du spectacle pyrotechnique. (+/- 23h). Pour rejoindre l'une ou l'autre rive de la Meuse, les automobilistes devront emprunter le pont des Grands Malades ou le Pont de Wépion. À noter que la circulation des véhicules sera également interdite dans le périmètre situé entre les ponts des Ardennes, de Jambes et de l'Evêché.

Suite →

RAPPEL : Vu le déplacement de la zone de concert du Grognon vers le parking des « Casernes », nous attirons l'attention sur le fait que les mesures de circulation et stationnement ont été adaptées à l'instar de l'année dernière et sont donc sensiblement différentes des années précédentes.

- Pour des raisons de sécurité, aucun laissez-passer ne sera octroyé pour accéder au périmètre des Fêtes de Wallonie, à l'exception des services de secours, des organisateurs et des raisons impérieuses laissées à l'appréciation des services de police en place.
- Rappel, les livraisons et l'approvisionnement des commerces, stands et étals ne peuvent se faire qu'exclusivement le samedi et le dimanche de 6h à 9h et le cas échéant le lundi pour le piétonnier. Hors autorisations, toute circulation automobile dans le périmètre des fêtes est strictement interdite en dehors de ces heures. Tout véhicule est interdit de stationnement dans le périmètre des fêtes du vendredi 15 à 12h00 au dimanche 17 à 24h00.
- L'interdiction de circulation dans le périmètre des Wallos 2017 fera l'objet d'une attention particulière et renforcée de la part des services de police. Tout constat d'infraction à l'arrêté de circulation fera l'objet d'une verbalisation systématique.
- Par ailleurs, nous attirons votre attention sur le fait que les stations **Li Bia Velo** suivantes seront fermées : rue du Collège, rue de Fer, rue de l'Ange et place Maurice Servais.

Pour contacter les services de secours

Dispositif médical préventif

- Un **PMA (Poste Médical Avancé)** sera installé dans les locaux de la **Haute École Albert Jacquard**, rue des Dames Blanches les nuits du vendredi 15/09 au samedi 16/09 et du samedi 16/09 au dimanche 17/09 de 18h00 à 06h00.
- Deux **Postes de premiers soins** (Croix-Rouge) seront également mis sur pied aux abords de la Place St Aubain et du parking des « Casernes » durant les festivités / concerts organisés sur ces places :
 - Poste de 1ers soins Place Saint Aubain => **Musée des Bateliers** rue Joseph Saintraint, 7
 - Poste de 1ers soins Parking des « Casernes » => rue des Bourgeois
- Pour une demande d'intervention urgente des secours médicaux : téléphone : **112**

Services de Police

- Pour une demande d'**intervention policière urgente** : téléphone : **101**
- Dépôt de plainte / objets perdus-trouvés
Commissariat de Police 24h/24
Place du Théâtre, 5 – 5000 Namur
Téléphone : 081/246.611

Communication via les réseaux sociaux

Du vendredi au lundi des Fêtes de Wallonie, la Ville et la Zone de Police de Namur utiliseront, de concert, Facebook et Twitter pour diffuser des messages d'information ayant trait à la sécurité.

Pour recevoir ces informations, il vous suffit :

- de suivre le compte de la Zone de police @ZPNamur, sur le site <http://twitter.com> ;
- de vous abonner aux publications de la page « Zone de Police de Namur – Page officielle » sur le site <http://www.facebook.com>

Pour les spécialistes, les hasthags à suivre seront **#Wallos17** et **#Namur**. L'hasthag **#Wallos17** sera également utilisé par les différents partenaires des fêtes.

Dans une optique de communication intégrée et coordonnée entre les différents partenaires des Fêtes de Wallonie, des messages liés à la sécurité des #Wallos17 seront également diffusés via l'application développée par le Comité central des Fêtes de Wallonie: <http://www.fetesdewallonie.be/les-wallonies-dans-votre-poche/>

Il est important « d'accepter les notifications » pour bénéficier, au maximum, de toutes les options de l'application.

Détention interdite de récipients en verre

- Du jeudi 14 à 15h au mardi 19 septembre 2017 à 8h, l'usage de récipients en verre sera interdit pour servir les boissons sur la voie publique ou à la terrasse des débits de boissons dans la corbeille, celle-ci étant délimitée par la Meuse, la Sambre et les lignes de chemin de fer Namur - Charleroi, Namur - Dinant. Cette disposition s'applique aux commerces et installations non-sédentaires à l'exception de la concession place Marché-aux-Légumes.

Vente et consommation d'alcool

- Du jeudi 14 au mardi 19 septembre 2017, tout tenancier d'un débit de boissons même occasionnel situé dans la corbeille, celle-ci étant délimitée par la Meuse, la Sambre et les lignes de chemin de fer Namur - Charleroi, Namur - Dinant sera tenu de fermer son négoce au plus tard à 2h la nuit du jeudi 14 au vendredi 15 et à 4h les autres nuits, avec arrêt de la vente de boissons minimum 30 minutes avant la fermeture.
- Du jeudi 14 à 15h au lundi 18 septembre 2017 à 8h, la vente de boissons alcoolisées à partir de 15° sera interdite dans tous les commerces non Horeca situés dans la corbeille, celle-ci étant délimitée par la Meuse, la Sambre et les lignes de chemin de fer Namur - Charleroi, Namur - Dinant. Le non-respect de ces mesures pourra entraîner, sous la responsabilité d'un officier de police administrative, la rédaction d'un PV et la fermeture immédiate de l'établissement pour une période déterminée.
- Du jeudi 14 à 15h au mardi 19 septembre 2017 à 8h, la détention sur la voie publique de toute boisson alcoolisée ou non est interdite dans la corbeille, celle-ci étant délimitée par la Meuse, la Sambre et les lignes de chemin de fer Namur - Charleroi, Namur - Dinant, dans des bouteilles ou récipients en verre, terre cuite ou toute autre matière dont l'usage pourrait être dommageable pour les personnes, les animaux et les biens. Le non-respect de ces mesures pourra entraîner, sous la responsabilité d'un officier de police administrative, la saisie administrative et la destruction ultérieure des récipients ou bouteilles.

- Il est rappelé aux commerçants l'interdiction de :
 - de vendre, de servir ou d'offrir toute boisson alcoolisée aux jeunes de moins de 16 ans;
 - de vendre, de servir ou d'offrir des boissons spiritueuses aux jeunes de moins de 18 ans (alcools obtenus par distillation tels que le gin, la vodka, le « pecket », le rhum, le porto, etc.)

Plus d'infos sur la législation: <http://www.jeunesetalcool.be/faq/>

Mesures spécifiques

- Il est déconseillé de se rendre aux Wallos17 muni d'un sac imposant (sac à dos / valise /etc.). Les porteurs de ce type de sac seront susceptibles de faire l'objet d'un contrôle approfondi par les services de police.
- De l'eau sera mise à disposition gratuitement :
 - aux bars des comités de quartier;
 - aux fontaines à eau installées sur les Places St Aubain / de l'Ange / d'Armes.